

LES PERSONNES AVEC INCAPACITÉ AU QUÉBEC : UN PORTRAIT À PARTIR DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE CANADIENNE SUR L'INCAPACITÉ DE 2017

HABITATION ET BESOINS EN AMÉNAGEMENTS
SPÉCIAUX DU LOGEMENT

VOLUME 5



Certaines des variables utilisées pour produire des estimations présentées dans ce rapport ont fait l'objet d'une révision par Statistiques Canada en juillet 2023. Les estimations présentées ont été obtenues à partir des variables telles qu'elles étaient avant la révision de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité*. Il est recommandé de faire preuve de prudence dans l'interprétation des résultats, car certaines pourraient être affectées par la révision. Pour obtenir des précisions, il est possible de consulter notre service d'information statistique par courriel à evaluation@ophq.gouv.qc.ca

LES PERSONNES AVEC INCAPACITÉ AU QUÉBEC : UN PORTRAIT À PARTIR DES DONNÉES DE L'ENQUÊTE *CANADIENNE SUR L'INCAPACITÉ* DE 2017

HABITATION ET BESOINS EN AMÉNAGEMENTS
SPÉCIAUX DU LOGEMENT

VOLUME 5

RÉDACTION

Marie-Ève Savard
Marc-André Bilodeau
Analystes-conseils
Direction de l'évaluation, des analyses
et des statistiques

COLLABORATION

Lucie Dugas
Coordonnatrice
Direction de l'évaluation, des analyses
et des statistiques

Mélanie Deslauriers
Analyste-conseil
Direction de l'évaluation, des analyses
et des statistiques

Vanessa Marquis
Technicienne en statistiques
et aux plans d'action
Direction de l'évaluation, des analyses
et des statistiques

SUPERVISION

Isabelle Émond
Directrice de l'évaluation, des analyses
et des statistiques

ÉDITION

Secrétariat général, communications
et affaires juridiques

RÉVISION LINGUISTIQUE ET MISE EN PAGE

Sheila Lotay

DATE

17 juin 2022

APPROBATION

Daniel Jean
Directeur général

RÉFÉRENCE SUGGÉRÉE

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES
DU QUÉBEC (2022). *Les personnes avec
incapacité au Québec : un portrait à partir
des données de l'Enquête canadienne sur
l'incapacité de 2017 : habitation et besoins
en aménagements spéciaux du logement :
volume 5*, Drummondville, Secrétariat
général, communications et affaires
juridiques, L'Office, 30 p.

Ce document est disponible en médias
adaptés sur demande.

Dépôt légal – 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-88780-5 (version PDF)
ISBN 978-2-550-88781-2 (version texte électronique)
ISSN 2371-3194 (version PDF)
ISSN 2371-3194 (version texte électronique)

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC

309, rue Brock, Drummondville (Québec) J2B 1C5
Téléphone : 1 800 567-1465
Télécopieur : 1 800 567-1477
info@ophq.gouv.qc.ca
www.ophq.gouv.qc.ca

FAITS SAILLANTS

Cette publication présente les caractéristiques des habitations où résident les personnes de 15 ans et plus avec et sans incapacité¹. Elle met aussi en lumière les besoins impérieux en matière de logement qui permettent de déterminer si un ménage vit dans un logement acceptable ou non. Elle traite également de l'utilisation d'aménagements spéciaux qui peuvent être apportés au domicile des personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité. Cette publication a été réalisée à partir des données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI) de 2017. Rappelons que la population étudiée est celle vivant en ménage privé et résidant au Québec au moment du recensement de 2016.

- En 2017, les personnes de 15 ans et plus avec incapacité vivent moins souvent dans une maison et plus souvent dans un appartement que celles sans incapacité, surtout les femmes et celles vivant seules.
- Qu'elles aient une incapacité ou non, les personnes qui vivent seules ou qui sont dans un ménage à faible revenu résident moins souvent dans une maison et plus souvent dans un appartement. Cette tendance est cependant plus marquée chez les personnes avec incapacité.
- Les personnes avec incapacité vivent plus souvent dans de petits logements que celles sans incapacité, et ce, peu importe leur sexe et leur âge.
- Environ une personne avec incapacité sur sept vit dans un logement subventionné.
- 14 % des personnes avec incapacité ont des besoins impérieux en matière de logement comparativement à 5 % des personnes sans incapacité.
- La presque totalité des personnes avec incapacité vivent dans un logement considéré de taille convenable (95 %).

1. Les personnes avec incapacité visées par l'ECI de 2017 ont été identifiées non seulement par la présence d'une difficulté ou d'un problème causé par une condition ou un problème de santé à long terme, mais aussi parce qu'elles sont limitées dans leurs activités. Selon l'Office des personnes handicapées du Québec, cette population correspond à la définition de personnes handicapées de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, puisque les personnes qui la composent ont une incapacité significative et persistante et qu'elles rencontrent des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

- Les personnes avec incapacité vivent plus fréquemment que celles sans incapacité dans un logement qui n'est pas de qualité, et ce, peu important leur âge ou leur sexe.
- Une personne sur quatre avec incapacité vit dans un logement qui est non abordable, c'est-à-dire que son ménage dépense au moins 30 % de son revenu pour le payer.
- Trois personnes sur dix ayant une incapacité grave ou très grave vivent dans un logement non abordable.
- En 2017, environ 225 620 personnes de 15 ans et plus utilisent des aménagements spéciaux de leur logement, ce qui représente 3,5 % de l'ensemble de la population de 15 ans et plus du Québec.
- La proportion de personnes ayant une incapacité liée à la motricité qui utilise des aménagements spéciaux de leur logement s'accroît avec l'âge et est plus élevée chez les femmes.
- Parmi les personnes ayant une incapacité liée à la motricité, 40 % utilisent des aménagements spéciaux de leur logement. Cette proportion s'accroît avec l'âge et est plus élevée chez les femmes.
- Les appuis de salle de bain sont le type d'aménagements spéciaux du logement le plus fréquemment utilisé par les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité.
- 7 % des personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, ont des besoins non comblés en aménagements spéciaux du logement.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
INDICATEURS UTILISÉS	2
CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT	4
BESOINS IMPÉRIEUX EN MATIÈRE DE LOGEMENT	10
TAILLE CONVENABLE DU LOGEMENT	12
QUALITÉ DU LOGEMENT	14
ABORDABILITÉ DU LOGEMENT	17
AMÉNAGEMENTS SPÉCIAUX DU LOGEMENT	19
CONCLUSION	24
ANNEXE I	25
ANNEXE II TYPES D'INCAPACITÉ	27
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	29

INTRODUCTION

Cette publication a pour but de présenter les caractéristiques des habitations où réside la population québécoise âgée de 15 ans et plus avec incapacité, la présence de besoins impérieux en matière de logement, ainsi que les aménagements spéciaux qui peuvent être réalisés au logement où résident les personnes avec incapacité afin de répondre à leurs besoins. Pour y parvenir, les données de l'ECI de 2017 sont utilisées (Institut de la statistique du Québec [ISQ] 2022a, 2022b, 2022c, 2022d et Statistique Canada 2018). Lorsque possibles, les analyses sont détaillées selon différentes caractéristiques telles que l'âge, le sexe ainsi que le type et la gravité de l'incapacité.

D'abord, les caractéristiques du logement sont abordées à travers quatre variables, soit : le type de construction résidentielle habitée (maison ou appartement), le mode d'occupation du logement (propriétaire ou locataire), la taille du logement, ainsi que l'occupation d'un logement subventionné.

Par la suite, les besoins impérieux en matière de logement sont abordés de manière globale et, dans un deuxième temps, trois éléments qui le composent seront présentés. Ces éléments sont : la taille convenable, la qualité et l'abordabilité du logement.

Enfin, les aménagements spéciaux du logement sont présentés. Ces aménagements visent à permettre à la personne d'avoir accès, de manière autonome, aux biens et commodités de son logement (appuis de salle de bain, etc.) ou d'y entrer et d'en sortir (rampe d'accès, etc.). Plus spécifiquement, l'utilisation d'aménagements spéciaux du logement par les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité (c'est-à-dire, liée à la mobilité, à la flexibilité ou à la dextérité) et leurs besoins non comblés en matière de tels aménagements est abordée.

INDICATEURS UTILISÉS

Caractéristiques du logement

Quatre variables servent à décrire le logement où résident les personnes ayant ou non une incapacité : le type de construction résidentielle habitée (maison ou appartement), le mode d'occupation du logement (propriétaire ou locataire), la taille du logement et l'occupation d'un logement subventionné. Ces variables proviennent du recensement de 2016 et sont définies au niveau du ménage. Elles permettent d'étudier les personnes avec incapacité selon les caractéristiques de leur ménage.

Logement subventionné

Les logements subventionnés (ou à loyer indexé) incluent les logements dont le loyer est déterminé en fonction du revenu, c'est-à-dire les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les habitations à loyer modique, les programmes gouvernementaux d'aide au logement, les suppléments au loyer et les allocations de logement (à partir des données du recensement de 2016).

Besoins impérieux en matière de logement

Indicateur créé par Statistique Canada, en collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Une personne est considérée faire partie d'un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement si sa situation correspond à deux critères. Dans un premier temps, elle habite un logement qui n'est pas acceptable, soit un logement qui n'est pas de taille convenable, n'est pas de qualité ou n'est pas abordable. Dans un deuxième temps, son ménage n'a pas la capacité financière pour payer le loyer médian des logements acceptables situés dans sa localité, c'est-à-dire qu'il lui faudrait déboursier 30 % ou plus de son revenu total avant impôt pour les frais de logement (à partir des données du recensement de 2016).

Logement de taille convenable

Un logement est considéré comme étant de taille convenable lorsqu'il compte suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage étant donné sa taille et sa composition (à partir des données du recensement de 2016).

Logement de qualité

Un logement est qualifié comme étant de bonne qualité lorsqu'il ne nécessite pas de réparations majeures. Exemples de réparations majeures : travaux visant à réparer la plomberie ou le câblage électrique, ou travaux structurels visant à réparer les murs, le plancher ou le plafond (à partir des données du recensement de 2016).

Logement abordable

Un logement est considéré comme étant abordable lorsque le ménage consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt pour le payer (à partir des données du recensement de 2016).

Utilisation d'aménagements spéciaux du logement

Personnes ayant une incapacité liée à la motricité qui utilisent, à cause de leur état, des dispositifs spécialisés à l'intérieur de leur résidence ou encore pour y entrer ou en sortir, par exemple, des rampes d'accès, des appuis de salle de bain ou un ascenseur (questions AADM_Q010; AADM_Q015; AADM_Q020A; AADM_Q020B).

Type d'incapacité

L'ECI distingue dix types d'incapacité qui sont présentés en détail à la fin du document. Pour ce volume portant sur l'habitation et les besoins en aménagements spéciaux du logement, ceux-ci ont été regroupés selon les quatre types d'incapacité suivants : 1) incapacité de nature physique (dextérité, flexibilité, audition, mobilité, douleur, vision); 2) incapacité liée à la motricité (dextérité, flexibilité, mobilité); 3) incapacité sensorielle (audition, vision); 4) incapacité de nature non physique (développement, apprentissage, mémoire, santé mentale).

Besoins non comblés en aménagements spéciaux du logement

Personnes ayant une incapacité liée à la motricité qui ont besoin de dispositifs spécialisés à l'intérieur du logement ou pour y entrer ou en sortir, auxquels elles n'ont pas accès (questions AADM_Q025; AADM_Q030).

Gravité de l'incapacité

Un indice global mesurant le degré de gravité des incapacités a été construit en se fondant sur les réponses en tenant compte du niveau de difficulté lié à l'incapacité et de la fréquence des limitations d'activités. Un résultat a ensuite été calculé pour chaque type d'incapacité et chaque résultat a été uniformisé afin d'obtenir une valeur comprise entre 0 et 1. Le résultat final est la moyenne des résultats pour tous les types d'incapacité. Quatre catégories de gravité ont été définies : légère, modérée, grave ou très grave.

CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT

Cette section présente les caractéristiques du logement où résident les personnes avec incapacité au Québec en 2017. Ces caractéristiques sont étudiées sous l'angle de quatre variables, soit le type de construction résidentielle habitée (maison ou appartement), le mode d'occupation du logement (propriétaire ou locataire), la taille du logement ainsi que l'occupation d'un logement subventionné.

>>> **Les personnes avec incapacité vivent moins souvent dans une maison et plus souvent dans un appartement que les personnes sans incapacité, surtout les femmes**

En 2017, la majorité des personnes de 15 ans et plus, qu'elles aient une incapacité ou non, résident dans une maison (individuelle ou attachée) (tableau 1). Toutefois, les personnes de 15 ans et plus avec incapacité résident moins souvent que celles sans incapacité dans ce type de construction résidentielle (52 % c. 63 %) et plus spécifiquement, moins souvent dans une maison individuelle (45 % c. 54 %). En contrepartie, elles résident plus fréquemment dans un appartement (48 % c. 37 %), bien qu'elles résident dans un duplex dans une proportion similaire à celles sans incapacité (8 % c. 7 %). Ces tendances peuvent également être observées, peu importe l'âge.

Tableau 1

Type de construction résidentielle selon l'âge, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	15 à 64 ans		65 ans et plus		15 ans et plus	
	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité
	%					
Maison	53,0	62,6	50,8	62,5	52,3	62,6
Individuelle	45,4	53,4	43,1	54,8	44,7	53,7
Attachée ¹	7,6	9,2	7,7	7,7	7,7	8,9
Appartement	47,0	37,4	49,2	37,5	47,7	37,4
Duplex	8,5	7,2	7,4	7,6	8,2	7,3
Cinq étages ou plus	3,9*	3,1	11,3	6,6	6,1	3,7
Moins de cinq étages	34,6	27,1	30,5	23,3	33,4	26,5
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

1 Inclus les maisons jumelées ou doubles, les maisons en rangée et les autres maisons individuelles attenantes.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a, 2022d..

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

Les différences observées entre les populations avec et sans incapacité quant au type de construction résidentielle habitée sont également présentes peu importe le sexe, mais l'écart est plus marqué chez les femmes avec incapacité (respectivement 50 % c. 39 %) (tableau 2). L'enquête ne permet pas de détecter de différences statistiquement significatives entre les femmes et les hommes avec incapacité (50 % c. 44 %).

Tableau 2

Type de construction résidentielle selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	Avec incapacité	Sans incapacité
	%	
Hommes		
Maison	55,6	63,7
Appartement	44,4	36,3
Total	100,0	100,0
Femmes		
Maison	49,7	61,5
Appartement	50,3	38,5
Total	100,0	100,0

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022d.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

>>> Qu'elles aient une incapacité ou non, les personnes qui vivent seules ou qui sont dans un ménage à faible revenu résident moins souvent dans une maison et plus souvent dans un appartement. Cette tendance est cependant plus marquée chez les personnes avec incapacité

Les personnes de 15 ans et plus dont le ménage est à faible revenu ou qui vivent seules, résident nettement plus souvent dans un appartement que dans une maison, et ce, tant chez la population avec incapacité que sans incapacité (tableau 3). Toutefois, les personnes avec incapacité, qu'elles vivent seules ou non, sont plus nombreuses, en proportion, que celles sans incapacité à résider dans un appartement (respectivement 75 % c. 68 % parmi celles qui vivent seules et 38 % c. 32 % parmi celles qui ne vivent pas seules).

Tableau 3

Type de construction résidentielle selon le niveau de revenu du ménage et le fait de vivre seule, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	Maison	Appartement	Total
	%		
Niveau de revenu du ménage			
Sous le seuil de faible revenu			
Avec incapacité	19,7	80,3	100,0
Sans incapacité	18,6	81,4	100,0
Au-dessus du seuil de faible revenu			
Avec incapacité	59,2	40,8	100,0
Sans incapacité	66,2	33,8	100,0
Vivre seul			
Vivant seul			
Avec incapacité	24,6	75,4	100,0
Sans incapacité	32,5	67,5	100,0
Ne vivant pas seul			
Avec incapacité	62,1	37,9	100,0
Sans incapacité	68,1	31,9	100,0

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022d.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

>>> Les personnes avec incapacité sont moins souvent propriétaires de leur logement que celles sans incapacité, et ce, peu importe leur âge ou leur sexe

Les personnes sont majoritairement propriétaires de leur maison, et ce, tant chez la population avec incapacité que celle sans incapacité (tableau 4). Toutefois, la proportion de personnes qui sont propriétaires est moins élevée chez les personnes avec incapacité que chez celles sans incapacité (57 % c. 69 %). Par ailleurs, les personnes avec incapacité de 15 à 64 ans sont moins souvent propriétaires que les personnes du même groupe d'âge sans incapacité (57 % c. 69 %). Le même écart significatif s'observe entre les personnes de 65 ans et plus avec et sans incapacité (60 % c. 74 %), ainsi que chez les femmes avec et sans incapacité (57 % c. 69 %) et les hommes avec et sans incapacité (59 % c. 71 %). L'enquête ne permet pas de détecter de différences statistiquement significatives entre les femmes et les hommes avec incapacité (57 % c. 59 %).

Tableau 4

Propriétaire de son logement selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	Avec incapacité	Sans incapacité
	%	
Ensemble	57,4	68,9
Sexe		
Homme	59,4	70,6
Femme	57,2	69,1
Âge		
15 à 64 ans	57,4	68,9
65 ans et plus	59,9	74,3

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

>>> Les personnes avec incapacité vivent plus souvent dans de petits logements que celles sans incapacité, et ce, peu importe leur sexe et leur âge

Le tableau 5 montre la répartition des personnes avec et sans incapacité selon la taille du logement qu'elles habitent. On remarque que les personnes avec incapacité résident plus fréquemment que celles sans incapacité dans des logements de trois pièces ou moins (14 % c. 9 %) ou de quatre ou cinq pièces (39 % c. 34 %). Inversement, elles sont proportionnellement moins nombreuses à résider dans un logement de six ou sept pièces (22 % c. 27 %) ou de huit pièces et plus (24 % c. 30 %).

La proportion de personnes avec incapacité résidant dans un logement de trois pièces ou moins est plus élevée que celle observée parmi la population sans incapacité, autant chez les femmes (15 % c. 9 %) que chez les hommes (14 % c. 9 %). Cet écart entre la population avec et sans incapacité quant à la taille du logement occupé s'observe également chez les personnes de 15 à 64 ans (13 % c. 9 %) ainsi que chez celles âgées de 65 ans et plus (17 % c. 10 %).

Les personnes dont le ménage est à faible revenu sont plus nombreuses, en proportion, à vivre dans un petit logement (trois pièces ou moins) que celles dont le ménage est au-dessus du seuil de faible revenu, tant chez les personnes avec incapacité (39 % c. 9 %) que sans incapacité (32 % c. 7 %). Habiter un petit logement (trois pièces ou moins) est également plus fréquent lorsque les personnes vivent seules plutôt qu'avec au moins une autre personne, et ce, qu'elles aient une incapacité ou non. Parmi la population dont le ménage est à faible revenu, tout comme celle vivant seule, les différences observées entre les personnes avec et sans incapacité ne sont toutefois pas statistiquement significatives.

Tableau 5

Nombre de pièces dans le logement selon le sexe, l'âge, le niveau de revenu du ménage et le fait de vivre seul, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	3 pièces ou moins	4 ou 5 pièces	6 ou 7 pièces	8 pièces ou plus	Total
	%				
Ensemble					
Avec incapacité	14,3	39,1	22,3	24,3	100,0
Sans incapacité	9,1	33,7	27,3	29,9	100,0
Sexe					
Hommes					
Avec incapacité	13,7	36,5	22,4	27,4	100,0
Sans incapacité	9,2	33,1	27,2	30,5	100,0
Femmes					
Avec incapacité	14,8	41,1	22,2	21,9	100,0
Sans incapacité	9,0	34,3	27,4	29,3	100,0
Âge					
15 à 64 ans					
Avec incapacité	13,1	39,4	23,0	24,5	100,0
Sans incapacité	8,9	32,3	27,1	31,7	100,0
65 ans et plus					
Avec incapacité	17,1	38,2	20,7	24,0	100,0
Sans incapacité	10,2	40,3	28,2	21,3	100,0
Niveau de revenu du ménage					
Sous le seuil de faible revenu					
Avec incapacité	39,1	48,9	6,9*	5,0*	100,0
Sans incapacité	32,0	50,6	11,1	6,3	100,0
Au-dessus du seuil de faible revenu					
Avec incapacité	9,2	37,0	25,5	28,3	100,0
Sans incapacité	7,2	32,3	28,6	31,8	100,0
Vivre seul					
Vivant seul					
Avec incapacité	42,0	44,4	7,9*	5,7*	100,0
Sans incapacité	35,6	43,4	13,3	7,6	100,0
Ne vivant pas seul					
Avec incapacité	4,7	37,2	27,3	30,8	100,0
Sans incapacité	4,2	31,9	29,9	34,0	100,0

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

>>> **Environ une personne avec incapacité sur sept vit dans un logement subventionné**

Cette partie s'intéresse plus particulièrement aux ménages locataires qui habitent dans un logement subventionné². Parmi la population avec incapacité, 14 % des personnes vivent dans un logement subventionné (tableau 6). En comparaison, 7 % de la population sans incapacité vit dans un tel logement. L'enquête ne permet toutefois pas de détecter de différence statistiquement significative entre les proportions de personnes avec et sans incapacité ni selon le sexe, l'âge ou le revenu du ménage.

Tableau 6

Membre d'un ménage habitant un logement subventionné selon le sexe, l'âge et le niveau de revenu du ménage, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	Avec incapacité	Sans incapacité
	%	
Ensemble	13,8	6,6
Sexe		
Hommes	13,6	5,1
Femmes	13,9	8,1
Âge		
15 à 64 ans	12,6	6,0
15 à 34 ans	6,1 *	4,6 *
35 à 64 ans	15,5	7,3
65 ans et plus	16,8	10,3
Niveau de revenu du ménage		
Sous le seuil de faible revenu	26,2	13,3
Au-dessus du seuil de faible revenu	7,4	4,9

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

Parmi les personnes avec incapacité, celles ayant une incapacité légère sont significativement moins nombreuses, en proportion, à occuper un logement subventionné que celles ayant une incapacité grave ou très grave (10 % c. respectivement 19 % et 17 %) (données non présentées).

2. Le logement subventionné (ou à loyer indexé) inclut les logements dont le loyer est déterminé en fonction du revenu. Ce sont en fait, les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les habitations à loyer modique, les programmes gouvernementaux d'aide au logement, les suppléments au loyer et les allocations de logement.

BESOINS IMPÉRIEUX EN MATIÈRE DE LOGEMENT

Cette partie porte sur les besoins impérieux en matière de logement au sein de la population avec et sans incapacité. Les besoins impérieux en matière de logement ont été établis par Statistique Canada, en collaboration avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), en deux étapes. La première étape consiste à déterminer si le ménage vit dans un logement qui respecte les normes d'acceptabilité du logement (taille, qualité et abordabilité). La deuxième étape consiste à déterminer si le ménage pourrait se procurer un autre logement acceptable dans sa localité sans dépenser 30 % ou plus de son revenu total avant impôt. Il est donc présenté, d'une part, l'indice global des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement et, d'autre part, trois éléments qui composent la notion de besoins impérieux soit : la taille convenable, la qualité et l'abordabilité du logement.

>>> 14 % des personnes avec incapacité vivent dans un ménage qui a des besoins impérieux en matière de logement comparativement à 5 % des personnes sans incapacité

En 2017, les personnes avec incapacité sont, en proportion, presque trois fois plus nombreuses que les personnes sans incapacité à vivre dans un ménage qui a des besoins impérieux en matière de logement (14 % c. 5 %) (tableau 7). D'ailleurs, peu importe le sexe ou l'âge, vivre dans un ménage qui a de tels besoins est plus fréquent chez les personnes avec incapacité que chez celles sans incapacité. Il n'y a toutefois pas de différences entre les femmes et les hommes avec incapacité à cet égard (14 % c. 13 %), ni entre les personnes de 15 à 64 ans et celles de 65 ans et plus avec incapacité (15 % c. 12 %).

Tableau 7

Membre d'un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	Avec incapacité	Sans incapacité
	%	
Ensemble	13,8	5,1
Sexe		
Hommes	13,4	4,4
Femmes	14,1	5,8
Âge		
15 à 64 ans	14,8	5,1
65 ans et plus	11,5	5,2

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a, 2022c.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

La proportion de personnes avec incapacité dont le ménage a des besoins impérieux en matière de logement est moins élevée chez les personnes ayant une incapacité légère que chez celles ayant une incapacité grave (11 % c. 18 %) (tableau 8). Il n'y a pas d'autres variations selon la gravité de l'incapacité.

Tableau 8

Membre d'un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017

	%
Incapacité légère	10,6
Incapacité modérée	13,2
Incapacité grave	18,0
Incapacité très grave	16,5

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022b.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

TAILLE CONVENABLE DU LOGEMENT

>>> ***La presque totalité des personnes avec incapacité vivent dans un logement considéré de taille convenable (95 %)***

Un logement est considéré comme étant de taille convenable lorsqu'il compte suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage étant donné sa taille et sa composition. En 2017, la quasi-totalité des personnes, qu'elles aient une incapacité ou non, vit dans un logement de taille convenable. L'enquête ne permet pas de détecter de différences statistiquement significatives entre les proportions de personnes de 15 ans et plus avec et sans incapacité qui vivent dans un logement de taille convenable (95 % c. 94 %), et ce, tant parmi les hommes (95 % c. 95 %) que les femmes (95 % c. 94 %) (tableau 9).

Les personnes de 65 ans et plus avec incapacité sont, en proportion, significativement moins nombreuses que celles sans incapacité à vivre dans un logement de taille convenable (97 % c. 99 %). L'enquête ne permet pas de détecter de différences statistiquement significatives à cet égard entre les personnes avec et sans incapacité âgées de 15 à 64 ans (94 % c. 93 %).

Tableau 9

Membre d'un ménage habitant un logement de taille convenable selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	Taille convenable	Taille non convenable	Total
	%		
Ensemble			
Avec incapacité	95,0	5,0	100,0
Sans incapacité	94,2	5,8	100,0
Sexe			
Hommes			
Avec incapacité	94,7	5,3	100,0
Sans incapacité	94,7	5,3	100,0
Femmes			
Avec incapacité	95,2	4,8	100,0
Sans incapacité	93,7	6,3	100,0
Âge			
15 à 64 ans			
Avec incapacité	94,1	5,9	100,0
Sans incapacité	93,2	6,8	100,0
65 ans et plus			
Avec incapacité	97,0	3,0*	100,0
Sans incapacité	98,8	1,2*	100,0

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

Ce portrait ne varie pas de manière significative selon la présence d'une incapacité de nature physique, liée à la motricité, sensorielle ou de nature non physique (tableau 10).

Tableau 10

Membre d'un ménage habitant un logement de taille non convenable selon le type d'incapacité¹, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017

	Ayant ce type d'incapacité	N'ayant pas ce type d'incapacité
	%	
Incapacité de nature physique	5,0	5,7
Incapacité liée à la motricité	4,8	5,4
Incapacité sensorielle	4,5	5,3
Incapacité de nature non physique	5,7	4,5

1 Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité. L'analyse compare les personnes ayant un type d'incapacité donné (ex. : incapacité de nature physique) avec les personnes n'ayant pas ce type d'incapacité (ex. : une personne ayant une tout autre incapacité que celle de nature physique).

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022b.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

QUALITÉ DU LOGEMENT

>>> Les personnes avec incapacité vivent plus fréquemment que celles sans incapacité dans un logement qui n'est pas de qualité, et ce, peu importe leur âge ou leur sexe

Un logement est qualifié comme étant de bonne qualité lorsqu'il ne nécessite pas de réparations majeures. En 2017, la plupart des personnes, qu'elles aient ou non une incapacité, résident dans un logement de qualité (90 % c. 94 %), que celui-ci nécessite seulement un entretien régulier ou des réparations mineures (tableau 11). Toutefois, les personnes avec incapacité résident moins fréquemment que celles sans incapacité dans un logement qui nécessite seulement un entretien régulier (61 % c. 68 %) et plus fréquemment dans un logement qui nécessite des réparations mineures (29 % c. 26 %). Elles sont aussi plus susceptibles de résider dans un logement qui n'est pas de qualité, c'est-à-dire qui nécessite des réparations majeures (10 % c. 6 %).

Cet écart entre la population avec et sans incapacité quant à la proportion de personnes qui résident dans un logement qui n'est pas de qualité s'observe chez les personnes de 15 à 64 ans (11 % c. 6 %), chez celles de 65 ans et plus (8 % c. 3,9 %) ainsi que chez les femmes (10 % c. 5 %) et chez les hommes (10 % c. 6 %).

Tableau 11

Qualité du logement selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	Entretien régulier seulement	Réparations mineures requises	Logement de qualité ¹	Logement qui n'est pas de qualité
	%			
Ensemble				
Avec incapacité	60,6	29,1	89,8	10,2
Sans incapacité	68,4	26,0	94,4	5,6
Sexe				
Hommes				
Avec incapacité	62,5	27,3	89,7	10,3
Sans incapacité	68,0	25,9	94,0	6,0
Femmes				
Avec incapacité	59,2	30,6	89,8	10,2
Sans incapacité	68,8	26,0	94,8	5,2
Âge				
15 à 64 ans				
Avec incapacité	56,9	31,7	88,6	11,4
Sans incapacité	66,4	27,7	94,0	6,0
65 ans et plus				
Avec incapacité	69,3	23,3	92,5	7,5
Sans incapacité	77,9	18,2	96,1	3,9

1 Cet indicateur inclut l'entretien régulier seulement et les réparations mineures requises.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

Les personnes avec incapacité sont aussi plus susceptibles que celles sans incapacité de vivre dans un logement qui n'est pas de qualité lorsqu'elles font partie d'un ménage à faible revenu (12 %³ c. 7 %) ou non (10 % c. 6 %), ainsi que lorsqu'elles vivent seules (11 % c. 6 %) ou non (10 % c. 6 %) (données non présentées).

3. Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

L'enquête ne permet pas de détecter de différences statistiquement significatives entre les personnes qui ont ou n'ont pas une incapacité de nature physique, liée à la motricité ou sensorielle (tableau 12). Par contre, parmi la population avec incapacité, la proportion de personnes résidant dans un logement qui n'est pas de qualité est plus élevée chez les personnes ayant une incapacité de nature non physique que chez celles n'ayant pas ce type d'incapacité (13 % c. 8 %).

Tableau 12

Membre d'un ménage vivant dans un logement qui n'est pas de qualité selon le type d'incapacité¹, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017

	Ayant ce type d'incapacité	N'ayant pas ce type d'incapacité
	%	
Incapacité de nature physique	9,7	13,2*
Incapacité liée à la motricité	9,1	11,5
Incapacité sensorielle	10,0	10,4
Incapacité de nature non physique	12,7	8,3

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

1 Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité. L'analyse compare les personnes ayant un type d'incapacité donné (ex. : incapacité de nature physique) avec les personnes n'ayant pas ce type d'incapacité (ex. : une personne ayant une tout autre incapacité que celle de nature physique).

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022b.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

ABORDABILITÉ DU LOGEMENT

>>> Une personne avec incapacité sur quatre vit dans un logement qui est non abordable, c'est-à-dire que son ménage dépense au moins 30 % de son revenu total avant impôt pour le payer

Un logement est considéré comme étant abordable lorsque le ménage consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt pour le payer. Globalement, la majorité des personnes avec et sans incapacité habite un logement qui est abordable (75 % c. 86 %) (données non présentées).

En 2017, on estime toutefois que le quart (25 %) des personnes de 15 ans et plus avec incapacité vivent dans un logement qui n'est pas abordable, ce qui correspond à environ 262 970 personnes. Elles sont d'ailleurs nettement plus nombreuses, en proportion, que celles sans incapacité à vivre dans un tel logement (25 % c. 14 %). Ce même constat s'applique également chez les hommes (23 % c. 13 %), les femmes (27 % c. 15 %) les personnes de 15 à 64 ans (24 % c. 14 %) et les personnes de 65 ans et plus (28 % c. 16 %) (tableau 13).

Tableau 13

Membre d'un ménage vivant dans un logement non abordable (dépensant au moins 30 % de leur revenu pour se loger) selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	Avec incapacité		Sans incapacité
	Pe	%	
Ensemble	262 970	25,0	14,0
Sexe			
Hommes	103 650	22,5	13,1
Femmes	159 320	27,0	14,9
Âge			
15 à 64 ans	175 670	23,9	13,5
65 ans et plus	87 290	27,5	16,3

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

>>> *Trois personnes sur dix ayant une incapacité grave ou très grave vivent dans un logement non abordable*

Parmi les personnes avec incapacité, la proportion des personnes vivant dans un logement non abordable passe de 20 % chez les personnes ayant une incapacité légère à 29 % chez les personnes ayant une incapacité grave ou très grave (données non présentées).

AMÉNAGEMENTS SPÉCIAUX DU LOGEMENT

Cette section porte sur les aménagements spéciaux qui peuvent être réalisés au logement où résident les personnes avec incapacité afin de répondre à leurs besoins. Ces aménagements peuvent être réalisés à l'intérieur ou à l'extérieur du logement et visent à permettre à la personne d'avoir accès, de manière autonome, aux biens et commodités de son logement (appuis de salle de bain, etc.) ou d'y entrer et d'en sortir (rampe d'accès, etc.). Plus spécifiquement, l'utilisation d'aménagements spéciaux du logement par les personnes ayant une incapacité liée à la motricité (c'est-à-dire liée à la mobilité, à la flexibilité ou à la dextérité) et la présence de besoins non comblés en matière de tels aménagements sont présentées.

>>> En 2017, environ 225 620 personnes de 15 ans et plus utilisent des aménagements spéciaux de leur logement, ce qui représente 3,5 % de l'ensemble de la population de 15 ans et plus du Québec

En 2017, on estime que 3,5 % de la population de 15 ans et plus au Québec utilisent des aménagements spéciaux de leur logement, ce qui correspond à environ 225 620 personnes (tableau 14). Le taux d'utilisation d'aménagements spéciaux du logement est légèrement plus élevé chez les femmes que chez les hommes (4,3 % c. 2,6 %). Il s'accroît également avec l'âge. En effet, de 1,6 % chez les personnes de 15 à 64 ans, il augmente à 11 % chez les personnes de 65 ans et plus. En fait, plus d'une personne de 65 ans et plus sur dix utilise des aménagements spéciaux de son logement au Québec en 2017, soit environ 139 590 personnes.

Tableau 14

Utilisation d'aménagements spéciaux du logement selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 2017

	%	Pe
Ensemble	3,5	225 620
Sexe		
Hommes	2,6	83 810
Femmes	4,3	141 810
Âge		
15 à 64 ans	1,6	86 030
65 ans et plus	10,9	139 590

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

>>> La proportion de personnes ayant une incapacité liée à la motricité qui utilise des aménagements spéciaux de leur logement s'accroît avec l'âge et est plus élevée chez les femmes

Parmi les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, 40 % utilisent des aménagements spéciaux de leur logement (tableau 15). On remarque que les femmes sont nettement plus nombreuses, en proportion, que les hommes à utiliser de tels aménagements (43 % c. 35 %).

L'utilisation d'aménagements spéciaux du logement varie également selon l'âge. De fait, six personnes sur dix (61 %) de 65 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité utilisent de tels aménagements. Cette proportion chute à 26 % parmi les personnes de 15 à 64 ans.

Parmi la population ayant une incapacité liée à la motricité, l'utilisation d'aménagements spéciaux du logement est plus répandue chez les personnes qui ont une incapacité très grave (56 % c. 28 % chez les personnes ayant une incapacité légère, 27 % chez celles qui ayant une incapacité modérée et 37 % chez celles ayant une incapacité grave).

En 2017, parmi les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, environ 102 310 personnes sont confinées dans leur domicile, c'est-à-dire que ces personnes sont incapables de quitter leur domicile en raison de leur condition ou de problème de santé (données non présentées). Un peu plus de la moitié d'entre elles (54 %) utilisent des aménagements spéciaux du logement. Leur utilisation est donc plus fréquente chez les personnes confinées dans leur domicile puisqu'un peu moins du tiers (32 %) de celles qui ne sont pas confinées dans leur domicile utilisent des aménagements spéciaux du logement (tableau 15).

Tableau 15

Utilisation d'aménagements spéciaux du logement selon le sexe, l'âge, la gravité de l'incapacité et le fait d'être confiné à la maison, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, Québec, 2017

	%
Ensemble	40,0
Sexe	
Hommes	35,2
Femmes	43,4
Âge	
15 à 64 ans	25,7
65 ans et plus	60,9
Gravité de l'incapacité	
Légère	27,5
Modérée	27,1
Grave	37,3
Très grave	56,4
Confiné à la maison	
Oui	53,6
Non	31,9

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022b.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

>>> Les appuis de salle de bain sont le type d'aménagements spéciaux du logement le plus fréquemment utilisé, quel que soit le sexe ou l'âge

Les principaux aménagements spéciaux du logement utilisés par les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité sont les appuis de salle de bain (32 % ou environ 182 620 personnes) (tableau 16). D'autres aménagements spéciaux du logement sont utilisés par ces personnes, mais de façon plus marginale.

Peu importe le sexe, l'utilisation d'appuis de salle de bain constitue le type d'aménagements le plus fréquent. Par ailleurs, l'enquête ne permet pas de détecter de différences statistiquement significatives entre les sexes pour l'ensemble des principaux aménagements spéciaux utilisés.

Tableau 16

Principaux aménagements spéciaux du logement utilisés¹ selon le sexe, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, Québec, 2017

	Femmes	Hommes	Ensemble
	%		
Appuis de salle de bain	34,2	28,1	31,6
Rampe d'accès ou entrée au niveau du sol	12,3	9,8	11,2
Baignoire à porte ou douche au sol	10,8	10,2	10,5
Portes d'entrée ou couloirs élargis	7,8	7,4 [*]	7,6
Appareil de levage ou ascenseur	6,9	4,7 [*]	6,0
Portes automatiques ou faciles à ouvrir ²	6,3	5,4 [*]	6,0
Comptoirs de cuisine ou salle de bain abaissés	2,0 [*]	2,4 ^{**}	2,2[*]

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

** Coefficient de variation supérieur à 25 % ; estimation fournie à titre indicatif seulement.

1 Une personne peut utiliser plus d'un type d'aménagement spécial du logement.

2 Inclus les leviers qui actionnent la poignée.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022b.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022

Selon l'âge, un peu plus de la moitié des personnes de 65 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité utilisent des appuis de salle de bain, soit une proportion nettement plus élevée que celle observée chez les 15 à 64 ans (51 % c. 19 %). Les personnes de 65 ans et plus utilisent d'ailleurs en plus grande proportion que celles de 15 à 64 ans certains types d'aménagements tels que la rampe d'accès ou l'entrée au niveau du sol (17 % c. 7 %) et des portes d'entrée ou des couloirs élargis (12 % c. 4,8 %⁴) (données non présentées).

4. Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

>>> 7 % des personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité ont des besoins non comblés en aménagements spéciaux du logement

En 2017, 7 % des personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité ont des besoins non comblés en aménagements spéciaux du logement, ce qui représente environ 37 420 personnes (tableau 17). L'enquête ne permet pas de détecter de différences statistiquement significatives entre les sexes (8 % pour les femmes c. 4,8 % pour les hommes⁵), ni selon l'âge (7 % pour les 15 à 64 ans c. 6 % pour les 65 ans et plus⁶).

Tableau 17

Besoins non comblés en aménagements spéciaux du logement selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, Québec, 2017

	%	Pe
Ensemble	6,5	37 420
Sexe		
Hommes	4,8 *	11 610
Femmes	7,8	25 810
Âge		
15 à 64 ans	6,8	23 080
65 ans et plus	6,1 *	14 340

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2022b.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2022.

Parmi les personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité et qui ont des besoins non comblés en aménagements spéciaux du logement, environ une sur quatre mentionne avoir des besoins non comblés en ce qui concerne les appuis de salle de bain (25%⁷) ainsi que les baignoires à porte ou douches au sol (25%) (données non présentées).

Par ailleurs, environ 22 100 (ou 64 %) personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité et qui ont des besoins non comblés en aménagements spéciaux du logement mentionnent qu'elles n'ont pas tous les aménagements dont elles ont besoin en raison de leur coût (données non présentées).

5. Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

6. Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

7. Coefficient de variation entre 15 % et 25 % ; interpréter avec prudence.

CONCLUSION

Ce document a présenté les caractéristiques des habitations où résident les personnes de 15 ans et plus avec incapacité. Il appert que ces personnes sont plus souvent logées dans des appartements ou des logements de plus petite taille que les personnes sans incapacité.

Par ailleurs, les personnes avec incapacité ont plus souvent que celles sans incapacité des besoins impérieux en matière de logement. De fait, elles sont proportionnellement plus nombreuses à vivre dans des logements non abordables ou qui ne sont pas de qualité. Par contre, elles habitent dans des logements de taille non convenable dans une proportion similaire à celle des personnes sans incapacité.

L'utilisation d'aménagements spéciaux du logement a aussi été étudiée. L'utilisation de tels aménagements est, somme toute, peu répandue dans la population québécoise de 15 ans et plus. Elle est cependant plus fréquente chez les personnes de 65 ans et plus, où elle touche environ une personne sur dix.

L'utilisation d'aménagements spéciaux du logement est également beaucoup plus fréquente parmi la population de 15 ans et plus qui ont une incapacité liée à la motricité, alors que quatre personnes sur dix en font l'utilisation, une proportion qui croît avec l'avancée en âge. Les données révèlent aussi qu'une certaine part de ces personnes ont des besoins non comblés en matière d'aménagements spéciaux, c'est-à-dire qu'elles ne disposent pas de tous les aménagements nécessaires pour répondre à leurs besoins. En effet, 7 % des personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité mentionnent avoir des besoins non comblés en cette matière, ce qui représente environ 37 420 personnes en 2017.

ANNEXE I

À propos de l'ECI de 2017

Les données présentées dans cette publication proviennent de l'ECI de 2017 réalisée par Statistique Canada. L'ECI vise les adultes dont les activités quotidiennes sont limitées par un état ou un problème de santé de longue durée. En plus de fournir des données sur les caractéristiques de l'incapacité, l'ECI permet de décrire le profil sociodémographique et économique de la population avec incapacité ainsi que son état de santé et que son utilisation d'aides techniques. Elle permet aussi de dresser un portrait de plusieurs domaines de leur participation sociale tels que la réalisation des activités de la vie quotidienne, les déplacements, l'habitation, l'éducation et l'emploi.

Population visée

La population visée par l'ECI se compose de tous les adultes âgés de 15 ans ou plus vivants en ménage privé et résidant au Canada au moment du recensement de 2016. Les personnes vivant dans les communautés des Premières Nations et celles vivant dans des logements collectifs sont exclues de cette population. Les données doivent donc être interprétées en conséquence, en particulier celles pour les groupes plus âgés.

Méthodologie

L'ECI est une enquête réalisée à partir d'un échantillon de personnes qui ont déclaré une difficulté ou une condition à long terme à la question sur les activités de la vie quotidienne du questionnaire détaillé du Recensement de 2016. Dans le cadre de l'ECI, une série de 39 questions permettait d'identifier la population avec incapacité et de déterminer le type et la gravité de leurs incapacités. L'échantillon final pour le Québec est de 5 252 personnes.

Types d'incapacité

L'ECI distingue les dix types d'incapacité suivant : 1) vision; 2) audition; 3) mobilité; 4) flexibilité; 5) dextérité; 6) douleur; 7) apprentissage; 8) développement; 9) psychologique; 10) mémoire.

Gravité de l'incapacité

Un indice mesurant le degré de gravité des incapacités a été construit en se fondant sur les réponses aux questions de l'ECI. Des points ont été accordés en tenant compte du niveau de difficulté liée à l'incapacité et de la fréquence des limitations d'activités. Un résultat a ensuite été calculé pour chaque type d'incapacité et chaque résultat a été uniformisé afin d'obtenir une valeur comprise entre 0 et 1. Le résultat final est la moyenne des résultats pour tous les types d'incapacité. Quatre catégories de gravité ont été définies : légère, modérée, sévère ou très sévère.

Comparaison avec d'autres enquêtes

En raison de différences méthodologiques importantes, les données de l'ECI de 2017 ne peuvent pas être comparées à celles de l'ECI de 2012.

Pour plus d'information au sujet de la comparabilité de l'ECI de 2017 avec l'ECI de 2012, consulter le document intitulé *L'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012 et 2017 – Pourquoi ces enquêtes ne peuvent-elles être comparées ?* (Office 2019)

Pour plus d'information concernant l'ECI, consultez le document intitulé *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : guide des concepts et méthodes* (Statistique Canada 2018)

ANNEXE II

TYPES D'INCAPACITÉ

Vision

Difficulté à voir même avec des lunettes ou des verres de contact qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Audition

Difficulté à entendre même avec un appareil auditif ou un implant cochléaire qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Mobilité

Difficulté à se déplacer (soit marcher sur un terrain plat pendant 15 minutes sans se reposer, soit monter ou descendre un escalier d'environ 12 marches sans se reposer) même avec une aide qui offre un soutien minime (comme une canne) qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Flexibilité

Difficulté à se pencher ou à tendre les bras, ce qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Dextérité

Difficulté à se servir de ses doigts pour saisir de petits objets et qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Douleur

Douleur chronique ou occasionnelle qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Apprentissage

Difficulté d'apprentissage telle que la dyslexie, l'hyperactivité, les problèmes d'attention autodéclarés ou diagnostiqués par un professionnel de la santé qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes. Les répondants qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limités dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérés comme ayant cette incapacité.

Développement

Problème ou trouble de développement diagnostiqué comme la trisomie, l'autisme, le syndrome d'Asperger ou un trouble mental dû à un manque d'oxygène à la naissance, peu importe le niveau de difficulté ou la fréquence des limitations des activités quotidiennes déclarée.

Santé mentale

Condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale comme des troubles de l'anxiété, la dépression, le trouble bipolaire, la toxicomanie et l'anorexie qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes malgré la prise de médicaments ou le recours à une thérapie. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Mémoire

Troubles de mémoire continus ou périodes de confusion (à l'exception des oublis occasionnels) qui limitent au moins « rarement » les activités quotidiennes malgré la prise de médicaments ou le recours à une thérapie. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Indéterminée

Tout autre problème de santé ou toute condition que les dix types spécifiques d'incapacité évalués par l'ECI qui limite les activités quotidiennes. Par définition, les personnes ayant une incapacité de type indéterminé ne présentent pas plusieurs types d'incapacité.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2009). *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité : Politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées*, Drummondville, Office des personnes handicapées du Québec, 69 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022a). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : ensemble du Québec : répondants avec et sans incapacité*, Montréal, 607 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022b). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : sections 4 et 5, ensemble du Québec : répondants avec incapacité*, Montréal, 394 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022c). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : tableaux supplémentaires : répondants avec et sans incapacité*, Montréal, 17 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2022d). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : tableaux supplémentaires : ensemble du Québec : répondants avec et sans incapacité*, Montréal, 20 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019c). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : section 3, ensemble du Québec : répondants avec incapacité*, Montréal, 333 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].
- OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2019). *L'Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012 et 2017 : pourquoi ces enquêtes ne peuvent-elles être comparées ?* [En ligne], [www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Etudes__analyses_et_rapports/RAP_Difference_methodologie_ECI_2012-2017.pdf].
- OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES (2007). *La participation sociale des personnes handicapées au Québec : l'habitation, les communications et les déplacements. Proposition d'une politique gouvernementale pour la participation sociale des personnes handicapées*, Drummondville, Service de l'évaluation de l'intégration sociale et de la recherche, L'Office, 73 p.
- STATISTIQUE CANADA (2018). *Enquête canadienne sur l'incapacité : guide des concepts et méthodes*, date de diffusion le 28 novembre 2018, [En ligne], [www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2018001-fra.htm].
- STATISTIQUE CANADA (2017). *Besoins impérieux en matière de logement, Recensement de 2016*, date de diffusion 15 novembre 2017, [En ligne], [www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/chn-biml/index-fra.cfm].
- STATISTIQUE CANADA [s. d.]. *Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 : dictionnaire de données. Fichier analytique relatif aux personnes sans incapacité – Pas de fréquences*, [s. l.], 454 p.
- STATISTIQUE CANADA [s. d.]. *Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017 : dictionnaire de données. Fichier analytique relatif aux personnes ayant une incapacité – Pas de fréquences*, [s. l.], 1111 p.

Ce document fait partie d'une collection de 9 volumes présentant un portrait de la participation sociale des personnes avec incapacité au Québec. Cette collection est réalisée à partir des données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité de 2017*. Les volumes de cette collection sont :

- Volume 1 – Prévalence et caractéristiques de l'incapacité
- Volume 2 – Caractéristiques sociodémographiques et économiques
- Volume 3 – État de santé et consommation de médicaments prescrits
- Volume 4 – Utilisation d'aides techniques
- Volume 5 – Habitation et besoins en aménagements spéciaux du logement
- Volume 6 – Besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne
- Volume 7 – Scolarisation
- Volume 8 – Activité sur le marché du travail
- Volume 9 – Utilisation de l'Internet



Office des personnes
handicapées

Québec

